

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 8 mars 2011 portant fin de fonctions dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé

NOR : ETSN1130251A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6141-7-2 et R. 6152-51 ;
Vu la loi 84-834 du 13 septembre 1984 relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public, notamment son article 1-1 ;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2006-720 du 21 juin 2006 relatif au statut d'emploi de conseiller général des établissements de santé ;
Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 portant nomination de M. Rémy BATAILLON, agent non titulaire de l'État, dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé ;
Vu la demande de démission formulée par M. Rémy BATAILLON, en date du 21 décembre 2010,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 1^{er} janvier 2011, aux fonctions de M. Rémy BATAILLON, agent non titulaire de l'État, dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé.

Article 2

Le chef du service de l'inspection générale des affaires sociales et la directrice générale du centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 8 mars 2011.

*Le ministre du travail,
de l'emploi et de la santé,*
XAVIER BERTRAND